



OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

276, rue Principale Sud
Maniwaki (Québec) J9E 2A6
Tél.: 819 449-6649 • Fax: 819 449-7082
infos@opbg.ca • www.opbg.ca

Volume 31 Numéro 1

Avril 2024

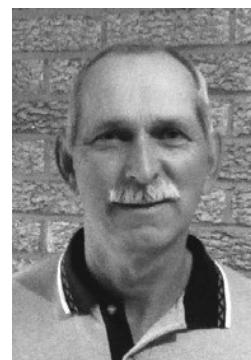
À L'INTÉRIEUR :

Convocation à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle du 22 avril 2024

MOT DU PRÉSIDENT

Assemblée générale Annuelle 2024

Je suis heureux de pouvoir vous convier à assister à l'assemblée générale annuelle 2024 de l'OPBG qui se tiendra en présentiel à la salle municipale de Bois-Francs. D'abord, en plus des sujets obligatoires, nous aurons quelques invités sur place pour vous renseigner sur les sujets d'actualités qui touchent la forêt privée de la vallée de la Gatineau. Ensuite, nous procéderons à un tirage parmi les producteurs ayant assisté à l'assemblée. En espérant que vous soyez tous présents à votre assemblée. Nous vous espérons nombreux.



2023 : Une seconde année consécutive difficile pour la mise en marché de l'OPBG

Alors que l'année dernière avait été définie comme la pire année de mise en marché depuis la fondation de l'Office, 2023 semble avoir été calquée sur la précédente. Encore une fois, les volumes n'ont pas atteint le 100 000 m3. Pourtant les prix ont continué de progresser durant l'année dans le sapin épinette pin gris et le bois destiné à l'usine de panneaux tremble. Il faut noter que l'arrêt du bois en longueur de notre client de panneaux a eu un effet non négligeable sur la mise en marché en fin d'année. Même s'il était possible de livrer sans contingence en billot, nous produisons principalement le bois en longueur. Toutefois, ce n'est pas la seule raison du maintien d'une faible production, car l'arrêt n'aura été que temporaire. Les ajustements de carburant pour la récolte offert par certains de nos clients à l'office auront permis d'être moins sensible aux fluctuations du carburant, mais il demeure que le carburant et les coûts de production sont des enjeux qui persistent. Au niveau de la mise en marché des bois sans preneur, une entente avec Domtar pour livrer du bois dans la cour de transit de Maniwaki est également une autre mesure qui aurait pu favoriser une reprise de la mise en marché. Ceux-ci acceptent la pâte feuillue mélangée. Par contre, le projet a pu réellement démarrer qu'à la fin de 2023. Malgré tous ces éléments positifs, on a terminé l'année avec 3 000 mètre cube de moins que 2022. Le portrait des producteurs forestier a évolué avec les années. Ceux qui détenaient la terre étaient plus actifs que ceux qui les ont achetés. Le conseil d'administration est d'avis que l'Office doit être davantage présent dans la communauté. Un avis sera envoyé aux propriétaires de la haute Gatineau afin de mieux connaître les effets positifs de l'aménagement forestier dans les contextes de changements climatiques qu'on connaît. Cette prochaine génération de producteur forestier doit être sensibilisée à l'importance de l'aménagement forestier.

Quoi de neuf pour 2024

2024 pourrait être une année de reprise si les politiques monétaires s'assouplissent. Les usines où on livre notre bois ont toutes subi d'importante correction à la baisse dopée par les politiques monétaires restrictives. La première industrie touchée par ces hausses de taux directeur est l'industrie de la construction. L'ironie de ces hausses de taux fait en sorte qu'en voulant contrôler l'inflation, le marché de la construction a moins de demande pour l'ajout de nouvelles habitations sur le marché, ce qui augmente le prix des maisons existantes. Toutefois, dans l'ensemble de l'économie, l'effet cumulatif sur le taux d'inflation semble avoir porté ces fruits et une baisse des taux d'intérêt devrait avoir un effet bénéfique pour nos clients et stimuler à nouveau la construction pour rattraper la pénurie de logements.

Yvon Parker, Président

Regard sur le boisé

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

AVIS DE CONVOCATION

ORDRE DU JOUR

AVRIL 2024

À tous les propriétaires de boisés visés
par le plan conjoint des producteurs de
bois de la vallée de la Gatineau

Madame, Monsieur,
Nous vous invitons à participer à la
64^e assemblée générale annuelle du
plan conjoint des producteurs de bois de
la Vallée de la Gatineau qui se tiendra :

Endroit : Salle Municipale de Bois Franc
463 route 105
Bois Franc (Québec) J9E 3A9

Date : Lundi, le 22 avril 2024
Heure : 9h00 Inscription
9h30 Début de l'assemblée

Les sujets traités au cours de cette
assemblée sont détaillés dans l'ordre
du jour ci-joint.

Les propriétaires inscrits au fichier
des producteurs lors de l'envoi de cet avis
pourront participer aux différents votes
de l'assemblée pourvu qu'une preuve
de propriété (compte de taxes municipales
et/ou contrat d'achat) soit fournie
par ceux-ci lors de l'inscription.

Cordiales Salutations,

Simon Forget Allaire, ing.f.
Secrétaire et directeur général

22 AVRIL 2024

1. Ouverture
2. Procédure d'assemblée
3. Avis de convocation
4. Ordre du jour
5. Message du Président
6. Adoption du procès-verbal de
l'assemblée générale du 26 avril 2023
7. Adoption du rapport financier 2023
8. Nomination d'un auditeur comptable
9. Approbation du rapport d'activités 2023
10. Allocution des invités
11. Élection des administrateurs sortants :

Secteur #2 M. Pierre Bénard
Secteur #3 M. Simon Allen
Secteur #6 M. Yvon Parker

*N.B. Les candidats intéressés doivent
compléter la fiche de mise en candidature
et satisfaire aux conditions prévues
(voir à la page suivante).*

12. Résolutions
13. Divers
14. Tirage
15. Levée de l'Assemblée

OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

ARTICLE 11 - ADMINISTRATION DU PLAN (PARAGRAPHE 2, 2^E ALINÉA)

« Tout producteur d'un secteur en élection peut poser sa candidature au poste d'administrateur de ce secteur en faisant parvenir un avis écrit prévu à cet effet au siège social de l'Office au plus tard dix jours avant la date de l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le plan. »

Pour être admissible, un candidat doit :

- Être propriétaire ou possesseur d'un droit de coupe d'un boisé couvrant une superficie d'au moins 10 acres (4 hectares) dans le secteur en élection;
- Remplir et signer la fiche de mise en candidature des administrateurs;
- Faire parvenir sa fiche de mis en candidature au siège social de l'Office au plus tard dix (10 jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle soit le 12 avril 2023 à 16h30.

Le nom des candidats satisfaisant à ces conditions sera affiché au bureau de l'Office dès la réception de la fiche de mise en candidature.

Tout candidat a la possibilité de se désister en tout temps jusqu'à l'élection en informant l'Office dès la réception de la fiche de mise en candidature.

SECTEUR EN ÉLECTION

Secteur #2 : Municipalité de Montcerf-Lytton et Egan-Sud et les lots 33 à 53 du canton de Kensington

Secteur #3 : La Municipalité de Aumond sauf les lots 45 à 61 du rang I et 53 à 61 du rang B du canton d'Aumond et la municipalité de Déléage sauf les lots 1 à 53 du rang I et les lots 1 à 32 des rangs 2,3,4,5 et 6 du canton de Kensington.

Secteur #6 : La municipalité de Gracefield (secteurs Gracefield et Wright seulement) et les lots 1 à 22 des rangs II et III du canton de Bouchette.

Date : _____ avril 2024

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal: _____

Téléphone : (_____) _____

• Je désire poser ma candidature au poste d'administrateur /administratrice de l'Office des Producteurs de Bois de la Gatineau.

• Je déclare satisfaire aux conditions comme propriétaire dans le secteur # _____.

• Mes intérêts commerciaux ne sont pas en conflit d'intérêts avec mes obligations d'administrateur/administratrice.

• J'ai la volonté et la disponibilité pour travailler au développement de mon Office et de la forêt privée.

X

Signature du candidat/candidate

PÉRIODE DE DÉGEL

Comme chaque année, le ministère des Transports et de la mobilité durable décrète une période de dégel et limite les charges sur les camions. La période de dégel varie selon les régions et est répartie en trois zones pour 2024 :

ZONE 1

Sud de l'Outaouais
jusqu'au
pont de la rivière
Picanock.

Du 4 mars au 26 avril

ZONE 2

Pont de la rivière
Picanock jusqu'au Parc
de la Vérendrye

Du 18 mars au 10 mai

ZONE 3

Abitibi et nord
des zones 1 et 2

Du 18 mars au 10 mai

Selon l'évolution des conditions météorologiques, le début et la fin de la période de restriction des charges peuvent être devancés ou retardés. Les dates indiquées reflètent la situation au moment de la publication.

CONTINGENTS 2024

Les producteurs qui ne pensent pas pouvoir compléter en totalité ou en partie leur contingent doivent en aviser l'Office **AU PLUS TARD LE 1^{er} JUILLET 2024**. Le producteur doit alors compléter la demande d'annulation ou de modification du contingent 2024 disponible au bureau de l'Office.

Le producteur qui omettrait d'aviser l'Office de son intention de ne pas produire son contingent dans le délai prévu pourrait se voir imposer une réduction de son contingent pour l'année suivante, en vertu du règlement de contingentement. Cette disposition vise à redistribuer les volumes non produits le plus rapidement possible entre les producteurs actifs et favoriser une meilleure planification des livraisons.



RÉFLEXION COLLECTIVE SUR L'AVENIR DES FORÊTS PRIVÉES

Le MRNF organise des Tables régionales de réflexion sur l'avenir de la forêt afin d'identifier des solutions pour répondre aux différents enjeux du secteur forestier. La contribution des producteurs forestiers à cette consultation est essentielle puisqu'ils sont des acteurs incontournables au regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées. Les Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt en novembre dernier, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M Maité Blanchette-Vézina, a annoncé la tenue d'une consultation pour réfléchir sur l'avenir de la forêt. Ces tables, où siégeront les syndicats et offices de producteurs forestiers, s'amorceront en février. L'objectif est de raisonner aux défis persistants de la forêt, tels que l'adaptation aux changements climatiques, la gouvernance des forêts, la préservation de la biodiversité ou bien la capacité de soutenir la production du matériau vert qu'est le bois.

Il faut dire que les centaines de feux de forêt ayant dévasté plusieurs régions du Québec en 2023 ont servi d'amorce à cette démarche consultative. Pour une rare fois dans le secteur forestier, tous se sont unis devant la vision d'un patrimoine collectif partant en fumée, de communautés évacuées et d'infrastructures incendiées. L'enjeu des forêts brûlées se superpose maintenant à ceux de protection des écosystèmes, de création d'aires protégées, de préservation de l'habitat du caribou et des besoins des utilisateurs de la forêt. Aucun doute que cela créera des enjeux significatifs sur la capacité d'aménager les forêts, sur la possibilité forestière et incidemment sur l'approvisionnement en bois de certaines usines.

Une réforme du régime forestier pourrait s'avérer nécessaire pour répondre à ces enjeux et il faudra que ce changement s'appuie sur diverses sources de solutions, dont la forêt privée. Avec une possibilité forestière de 17 Mm³, mais une récolte aux fins d'approvisionnement des usines se limitant à 6,0 Mm³ de bois en 2022, la forêt privée du Québec recèle un potentiel fort intéressant pour compenser les pertes anticipées, assurer le développement de l'industrie forestière dans plusieurs régions et pérenniser l'activité économique en découlant.

Les solutions d'avenir pour la forêt privée

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) et les syndicats et offices de producteurs de bois entendent participer à ces réflexions, puisque les producteurs forestiers sont des acteurs incontournables au regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées. La recherche et la mise en place de solutions porteuses pour l'avenir de la forêt privée s'effectueront en répondant aux préoccupations des propriétaires forestiers et en s'assurant d'un

environnement d'affaires qui est favorable aux activités forestières. À ce titre, il faudra outiller durablement les propriétaires et producteurs forestiers puisqu'ils seront les principaux acteurs du changement en forêt privée. Et en parallèle, il faudra éviter de contraindre leur capacité d'intervention. La FPFQ propose quatre éléments prioritaires pour assurer un avenir aux forêts privées.

Accroître les mesures de soutien à l'aménagement en forêt privée

La majorité des pays développés soutiennent l'aménagement forestier en raison de la faible rentabilité financière des investissements sylvicoles pour le propriétaire forestier, mais d'importantes retombées économiques générées par les activités de transformation. Le Québec ne fait pas exception, mais l'aide fiscale ou directe est actuellement insuffisante pour répondre aux besoins de l'ensemble des producteurs, ou bien compenser la baisse anticipée du niveau d'aménagement des forêts publiques. Il faut aussi prévoir des investissements pour accroître la résilience des forêts aux changements climatiques, adapter l'aménagement forestier aux enjeux de biodiversité ou même pour faire face à une montagne de bois qui se profile à l'horizon en raison d'un niveau élevé de plantations réalisées dans les années 1980-90. Les producteurs et les organismes du secteur attendent une hausse prévisible de l'appui financier pour mieux planifier et réaliser la séquence de travaux sylvicoles qui s'échelonnent dans une forêt sur plusieurs années.

Harmoniser les réglementations pour optimiser l'aménagement des forêts privées

Les forêts privées abritent des habitats fauniques ou floristiques qui constituent le socle permettant à la biodiversité de s'épanouir. Ces boisés forment aussi des corridors écologiques essentiels à la migration des espèces dans une trame fortement humanisée et dans un environnement en perpétuel changement. C'est pourquoi l'État adopte des mesures afin de protéger les biens et services environnementaux fournis par les boisés privés. Toutefois, la multiplication des réglementations environnementales complexifie le travail des producteurs forestiers, amenuise leur capacité d'intervention et diminue la productivité du territoire. Certaines réglementations locales nuisent au déroulement d'activités forestières, et ce, même si leur poursuite constitue un risque négligeable pour l'environnement. Cela conduit à un désintéressement des propriétaires pour l'aménagement forestier, puis à des forêts plus susceptibles aux catastrophes naturelles et plus vulnérables face aux changements climatiques. Une intervention à l'échelle provinciale est nécessaire pour corriger la situation, que ce soit par

l'uniformisation des réglementations municipales en abattage d'arbres, l'établissement d'un cadre minimal d'activités forestières autorisées sans demandes de permis ou bien la reconnaissance de la professionnalisation des activités forestières par la détention d'un plan d'aménagement forestier

Protéger l'environnement d'affaires des producteurs forestiers

La protection de l'environnement d'affaires des producteurs forestiers est essentielle si l'on souhaite appuyer les acteurs qui seront au cœur de tout changement permettant de sécuriser l'avenir des forêts. Ce sont les producteurs et les organismes les accompagnants qui mettront en pratique les interventions nécessaires pour atteindre les objectifs. Cette séquence doit être suffisamment rentable pour permettre aux producteurs de mettre en application les recommandations, mais aussi pour permettre à de nouveaux propriétaires forestiers de s'intéresser à ces enjeux. Une hausse de soutien financier de l'État pour éduquer et renforcer les activités bénéfiques constituerait un bon premier pas. Un deuxième pourrait ressembler à un resserrement du principe de résidualité pour s'assurer que les producteurs puissent écouler leur bois de manière continue et rentable sur les marchés.

Équilibrer les intérêts régionaux et nationaux

Depuis leur création en 1995, les agences régionales de mise en valeur des forêts privées (agences) ont servi de lieu de concertation pour différents acteurs du milieu forestier. Depuis près d'une décennie, de nombreux efforts ont été consentis pour uniformiser les fonctions administratives des agences dans un souci d'efficacité. Ces efforts se sont aussi soldés par une limitation de la capacité d'intervention des acteurs régionaux sur la mise en valeur des forêts privées. Le rétablissement du balancier par une certaine forme de régionalisation de l'administration des programmes ou bien une meilleure concertation des acteurs régionaux permettrait aux producteurs de s'attaquer aux menaces locales, telles que des espèces exotiques envahissantes (ex : Nerprun bourdaine), ou bien de profiter d'opportunités régionales, comme la mise en valeur du potentiel des peupleraies du Bas-St-Laurent et de l'Outaouais où prospère une industrie régionale.

Sources : forêt de chez nous, 25 février 2024, vol.29 no 2 FPFQ par Vincent Miville

BILAN 2023

La mise en marché des bois de l'Office pour l'année 2023 se chiffre à 94 633 mètres cubes solides (m3s) comparativement à 97 100 m3 en 2022. La répartition des volumes s'établit de la façon suivante :

Secteur d'utilisation	2023 (m3s)	2022(m3s)	Différence	%
Pâte Feuillus	1 110	0	+ 1 110	-
Pâte Résineux	0	0	0	-
Sciage Feuillus	3 615	3 000	+ 615	+ 20.5 %
Sciage Résineux	39 465	39 800	- 335	- 0.8%
Panneaux et autres Feuillus	44 503	47 800	- 3 297	- 6.9%
Panneaux et autres Résineux	5 940	6 500	- 560	- 8.6%
TOTAL	94 633	97 100	- 2 465	- 2.5%

La mise en marché des bois a poursuivi la baisse amorcée en 2022 en baissant à nouveau de 2.5% par rapport à 2022. Cette situation nous fait franchir pour la seconde année consécutive le seuil inférieur de 100 000 m3 ce qui n'était jamais arrivé précédemment, même lors des crises forestières.

Le secteur de la pâte de feuillus et de résineux est toujours en attente d'une reprise. Toutefois, vers la fin de l'été 2023, une solution de cour de transit a été implantée avec le projet de cour de transit avec Domtar dans la cour de notre Client Produit Forestiers Résolu Maniwaki. C'est ce qui explique qu'il y a eu un peu de volume mis en marché dans cette catégorie. Nous sommes encore loin des résultats de 2019, mais c'est positif pour 2024. C'est un baume en attendant l'annonce d'une reprise d'un projet pour transformer la pâte feuillue du territoire.

Il est également possible de constater une baisse qui s'est poursuivie dans le marché du panneau. Certaines essences ont été arrêtées au courant de l'année 2023 qui explique en partie la baisse dans la mise en marché du panneau résineux.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU DE L'OFFICE

Lundi au vendredi - 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Merci de votre collaboration

PAYES DE BOIS : Tous les vendredis de 8h00 à 16h30.

RÉSERVÉ À L'OFFICE

REGARD SUR LE BOISÉ

Publié et rédigé par:

L'O.P.B. Gatineau

Distribution:

Aux producteurs de bois de la Gatineau

Tirage:

1500 exemplaires

